

* L'expertise pénale

Conférence CFCECAP du 13 novembre 2014

© Copyright 2014 CNECJ - UCECAP - Droit de reproduction soumis à autorisation.

*SOMMAIRE

- les principes directeurs
- le cadre juridictionnel
- l'intervention du technicien

* Les principes directeurs

- légalité des délits et des peines (« *nulla poena sine lege* »)
- séparation des fonctions judiciaires
- la procédure pénale est inquisitoire

* Le cadre juridictionnel

* Le cadre juridictionnel

- L'action publique peut être exercée à l'initiative :
 - du ministère public
 - de la ou des victimes
- L'information judiciaire est ouverte :
 - par réquisitoire introductif du ministère public
 - par le dépôt d'une plainte avec constitution de partie civile

* Le cadre juridictionnel

- Le juge d'instruction
- Les parties au procès pénal :
 - le Ministère public
 - les parties civiles
 - les témoins assistés
 - les personnes mises en examen
 - devant la juridiction : les prévenus (tribunal correctionnel) ou les accusés (cour d'assises)

* L'intervention du technicien

* L'intervention du technicien

Trois situations possibles :

- dans le cadre d'une enquête préliminaire
- dans le cadre d'une instruction : l'expertise
- à la demande de la juridiction du jugement

* L'intervention du technicien

L'enquête préliminaire :

- constatation
- examen technique ou scientifique

NB : La procédure de l'enquête préliminaire n'est pas contradictoire

Art. 60 et 77 du c.p.p.

* L'intervention du technicien

L'expertise dans le cadre d'une instruction et ses particularités :

- la phase préalable à l'expertise
- le déroulement de l'expertise
- le rapport d'expertise
- l'expert à l'audience

* L'intervention du technicien

La phase préalable à l'expertise :

- le contact préalable avec le juge
- la lettre d'engagement de dépense
- la définition de la mission

Art. R 107

Art. R 117 à 120 (expertises tarifées)

* L'intervention du technicien

Le déroulement de l'expertise :

- la communication des dossiers
- la recherche documentaire
- l'audition des parties : l'article 164
- l'audition des tiers
- l'obtention de documents de la part des parties

* L'intervention du technicien

Le déroulement de l'expertise (suite) :

- rédaction de PV d'audition
- recours à un sapiteur (art.162)
- recours aux collaborateurs (art.166)
- les compléments de mission (art. 165)

* L'intervention du technicien

Le rapport d'expertise :

- le rapport d'étape (art.161-2)
- le rapport provisoire (art. 167-2)
- les mentions obligatoires (art. 166)
- la demande de rémunération

* L'intervention du technicien

Les diligences postérieures au rapport :

- la restitution des scellés
- la déposition à l'audience

* Conclusion

- * De par ses enjeux, l'expertise pénale demande un professionnalisme et une rigueur intellectuelle sans faille
- * L'instruction se mène à charge et à décharge : prendre garde au risque d'instrumentalisation
- * Le recours au contradictoire, dans le cadre des règles particulières à la procédure pénale, est un des meilleurs moyens de sécuriser ses conclusions